



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

55-815-02 Kozmetikus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Esthéticien(ne)

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- effectuer des traitements de base et complémentaires, par des méthodes manuelles et par appareils;
- diagnostiquer les altérations de la peau, préparer des plans de traitement, traiter les altérations qui peuvent être traitées par des esthéticiens;
- maquiller en permanence, donner des conseil liés aux soins de la peau domestiques;
- effectuer des soins spéciaux du visage et du corps, donner des conseils liés aux soins de la peau domestiques;
- faire connaissance des dernières innovations professionnelles, participer régulièrement à des formations continues;
- travailler avec des produits cosmétiques professionnels, connaître leurs ingrédients de base et leurs agents, choisir le produit le plus approprié au type de peau et à l'altération de peau nécessitant le traitement.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5212 Esthéticien(ne)

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère des Affaires Économiques Nationales</p>																												
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 55 Qualification additionnelle complétant la qualification professionnelle de niveau avancé, basé principalement sur la qualification professionnelle ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être obtenu dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie:</p> <p>Niveau du CEC:</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																												
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 15%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 45%;">Questions théoriques complexes</td> <td style="width: 10%;">5</td> <td style="width: 30%;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Questions orales complexes</td> <td>5</td> <td>25.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Diagnostic d'un patient inconnu et préparation du plan de traitement</td> <td>5</td> <td>20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Utilisation des appareils électro-cosmétiques de base utilisés par l'esthéticien</td> <td>5</td> <td>10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Traitement de son propre patient en suivant les instructions de traitement transmises</td> <td>5</td> <td>15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Application d'un maquillage durable sur plastique ou traitement du visage et/ou du corps sur son propre patient</td> <td>5</td> <td>10.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td>5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Questions théoriques complexes	5	20.00	Épreuve orale	Questions orales complexes	5	25.00	Épreuve pratique	Diagnostic d'un patient inconnu et préparation du plan de traitement	5	20.00	Épreuve pratique	Utilisation des appareils électro-cosmétiques de base utilisés par l'esthéticien	5	10.00	Épreuve pratique	Traitement de son propre patient en suivant les instructions de traitement transmises	5	15.00	Épreuve pratique	Application d'un maquillage durable sur plastique ou traitement du visage et/ou du corps sur son propre patient	5	10.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Questions théoriques complexes	5	20.00																										
Épreuve orale	Questions orales complexes	5	25.00																										
Épreuve pratique	Diagnostic d'un patient inconnu et préparation du plan de traitement	5	20.00																										
Épreuve pratique	Utilisation des appareils électro-cosmétiques de base utilisés par l'esthéticien	5	10.00																										
Épreuve pratique	Traitement de son propre patient en suivant les instructions de traitement transmises	5	15.00																										
Épreuve pratique	Application d'un maquillage durable sur plastique ou traitement du visage et/ou du corps sur son propre patient	5	10.00																										
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																											
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																												
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																													
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 12/2013 (III. 28.) du Ministère de l'Économie nationale.</p>																													

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 20 % Pratique: 80 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		1 an
Niveau d'entrée requis: - 52 815 02 Esthéticien(ne)		
Modules d'exigences professionnelles: 11246-12 Type de peau et altérations de la peau 11247-12 Traitements électro-cosmétiques 11248-12 Traitements esthétiques spéciaux		
Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.		
Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02		CACHET